

AVISU CESEC 2025-11¹
AVIS CESEC 2025-11

Rilativu à e
Relatif aux

Bugetti primitivi pè l'eserciziu 2025 di e laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonte²

Budgets primitifs 2025 des budgets annexes des laboratoires d'analyses du Cismonte et du Pumonte

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 14 di marzu di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **e Bugetti primitivi pè l'eserciziu 2025 di e laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonte ;**

Vu la lettre de saisine du 14 mars 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les Budgets primitifs 2025 des budgets annexes des laboratoires d'analyses du Cismonte et du Pumonte;

Après avoir entendu, Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du développement économique, du budget et des finances, Président de l'ADEC ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche addunita ghjovi u 20 di marzu di u 2025

U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 47

***Adunitu in seduta pienaria u 25 di marzu di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

Les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse constituent ensemble un service public dédié à la protection des populations (sécurité alimentaire, contrôle sanitaire de l'eau, prévention liée aux légionelles, ...) ainsi qu'à la santé animale et végétale. Ils sont un outil essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire et font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Ils assurent des prestations de mesures et d'analyses pour le compte de clients publics, privés et de particuliers, ainsi que des prestations d'accompagnement, de formation et de conseils.

Les deux laboratoires sont accrédités par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) et agréé auprès du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, du ministère de la santé et de la prévention, du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Chaque laboratoire est une direction adjointe de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire au sein de la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse.

A ce jour les deux laboratoires exercent des missions différentes ou complémentaires. Issus des deux ex-départements les deux laboratoires de la Collectivité (Pumonte et Cismonte) sont engagés dans une démarche active de fusion, de rationalisation des moyens et de développement économique et scientifique.

Le laboratoire Pumonte réalise des analyses vétérinaires, des eaux de consommation humaines, de baignades, d'environnement et d'agroalimentaire.

En santé vétérinaire, il réalise les contrôles officiels dans les domaines agroalimentaires, de la qualité de l'eau et de l'environnement pour le Pumonte. Il participe à la surveillance épidémiologique, à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par sa connaissance du contexte épidémiologique local (brucellose, zoonose...).

Il participe à l'épidémio-surveillance des élevages et de la faune sauvage, en particulier grâce aux moyens de diagnostic dont il dispose et à sa salle d'autopsie. Il contrôle tous les abattoirs du Pumonte (recherche de trichinellose, contrôle des carcasses).

En termes de qualité de l'eau, le laboratoire est titulaire du marché de l'ARS pour le Pumonte. A ce titre, il a en charge la réalisation du contrôle légal des eaux, prélèvements et analyses (eaux de consommation humaine, eaux de baignades mer, rivière, piscines). Il réalise également toutes les analyses de 1° adduction : de la mise en place d'un réseau d'eau potable jusqu'à son contrôle en continu, tout au long de sa durée de vie.

En matière d'environnement, le laboratoire assure le contrôle de l'ensemble des stations d'épuration de la Corse pour les autocontrôles de l'exploitant privé comme ceux du Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration

(SATESE – à l’office de l’équipement hydraulique de Corse OEHC).

En agro-alimentaire, le laboratoire réalise les analyses microbiologiques et physicochimiques sur les denrées alimentaires provenant des autocontrôles des particuliers, des entreprises de l’agro-alimentaire, du monde agricole (entreprises de salaison, fromageries, etc.), de la restauration collective, des EHPAD et de l’hôpital. Le laboratoire assure également l’autocontrôle alimentaire de la majorité des crèches, cantines scolaires, collèges et lycées du Pumontu.

Par le biais de son service formation, le laboratoire accompagne les socio professionnel et les collectivités pour la satisfaction des exigences réglementaires sanitaires et de commercialisation : plan de maîtrise sanitaire, agrément communautaire, etc.

Le laboratoire d’analyse Cismonte exerce son activité selon deux grands axes : la sécurité alimentaire d’une part et la qualité environnementale d’autre part.

Le laboratoire effectue des analyses dans plusieurs domaines et est accrédité dans tous les secteurs analytiques : santé animale, hygiène alimentaire, hygiène publique, chimie agroalimentaire.

Il est également compétent en matière de formation, conseil, audit, et accompagnement à la gestion des Risques.

Ainsi, les missions suivantes sont réalisées au niveau du laboratoire :

- Le dépistage des maladies animales réglementées (brucellose, leucose et fièvre catarrhale) ainsi que d’autres maladies d’élevage (infectieuses et parasitaires), diagnostic et prévention des maladies animales (tuberculose et zoonoses) ;
- L’analyse de conformité bactériologique des aliments (analyses officielles et autocontrôles) : le contrôle des aliments se fait à la production, à la transformation, à la distribution et à la restauration (près de 3 500 échantillons par an sont analysés pour la prévention des risques microbiologiques, chimiques et en parasitologies) ;
- Les analyses physico-chimiques des produits agroalimentaires et des productions agronomiques ;
- Les analyses bactériologiques de l’environnement (eaux, air, surfaces et Legionella) ;
- Le conseil et la formation des professionnels de l’agroalimentaire à l’hygiène et à la qualité.

En matière d’orientations stratégiques, il est proposé de développer certains secteurs analytiques afin de répondre aux demandes des clients, aux évolutions réglementaires ainsi qu’aux problématiques territoriales, soit, en matière de santé animale la mise en place des analyses en PCR et, en chimie agroalimentaire la mise en œuvre de nouvelles analyses physico-chimiques pour les différents syndicats d’AOP de Corse (miel, farine de châtaigne, huile d’olive, charcuterie et brocciu).

Pour l'exercice 2025, le budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonté s'équilibre comme suit :

L'équilibre en dépenses et en recettes du budget 2025 s'établit à 5 326 171 €, en progression de +12,32 % par rapport à l'année 2024 (PM : 4 742 106 €).

Inscrite au programme 3214, la subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse s'appuie sur une évaluation prudente à hauteur de 3 163 696 €, en hausse de 10,80 % par rapport aux prévisions du BP 2024 (PM : 2 855 471 €).

Les équilibres pour le budget 2025 du laboratoire Cismonté sont établis comme suit :

Le budget 2025 du laboratoire Cismonté s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 926 190 €, soit une baisse de 6,95 % par rapport à l'exercice 2024 (PM : 3 144 697 €).

La subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse et inscrite au programme 3214, est évaluée à 1 800 784,12 € ; elle diminue de 8,57 % par rapport au BP 2024 (PM : 1 969 697€).

Pour une parfaite information, il peut être précisé que le total des deux subventions d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse pour les deux laboratoires s'élève pour l'année 2025 à 4 964 480 € soit une augmentation de 2,89 % par rapport aux prévisions du BP 2024 (PM : 4 825 167 €), enrayant ainsi la trajectoire haussière forte des années 2018 à 2022.

Le CESECC entend que les laboratoires PUMONTE et CISMONTE sont des outils essentiels, notamment dans un contexte climatique et environnemental complexe.

Le CESECC prend note :

- De la réflexion menée en vue de fusionner les deux laboratoires dans un objectif d'harmonisation et de rationalisation des coûts et des missions ;
- Du questionnement en cours, de la part Collectivité de Corse, sur les missions de ces laboratoires avec pour objectifs d'atteindre une trajectoire plus efficiente.

Le CESECC prend acte des BP des laboratoires PUMONTE et CISMONTE.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI